



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

**Service Environnement et Risques  
Bureau Ressources en Eau et Milieux Aquatiques**  
Affaire suivie par : Sandrine GAUCHÉ  
Tél : 02 34 34 63 18  
ddt-ser-brema@cher.gouv.fr

Bourges, le 9 novembre 2021

## **BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

### **Projet d'arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2022 dans le département du Cher**

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2022 pour le département du Cher a été mis en ligne le 14 octobre 2021 sur le site Internet Départemental de l'État.

Le public avait jusqu'au 4 novembre 2021 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique (boîte mail dédiée).

Il ressort de cette consultation du public qu'aucune personne ne s'est manifestée sur le projet d'arrêté.

*RS* Le Directeur Départemental du Territoire,

  
Le directeur adjoint,  
Maxime CUENOT